

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de Ecole Nationale d'Ingénieur de Metz,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Mastère du Mastère Management de projets industriels et logistiques pour l'année 2023-2024 :

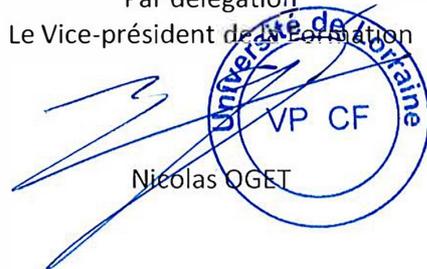
- Monsieur Pierre CHEVRIER, Directeur de l'ENIM, Professeur des Universités, Président du Jury Monsieur Félix OCANA, Professeur Agrégé, Directeur de la formation initiale sous statut apprenti et formation continue
- Monsieur Thierry DUBA, Professeur Agrégé, Directeur des partenariats internationaux, Responsable du Mastère spécialisé Management de projets industriels et logistiques

Article 2 :

Le Directeur de L'ENIM est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le 3 janvier 2023

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président de la Formation



Nicolas OGET

Affiché le : 19/01/2023

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 19/01/2023